

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du jeudi 15 juillet 2021 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Lionel MURAZ, Emilie BONI, Claire DALBAND-PATASSE

Excusés : Véronique BENOIT, Josselin PAPIN,

Absents : Sandrine GADBLED, Xavier PERRIN

Secrétaire de séance : Emilie BONI

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 7 juin 2021.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Création d'un poste permanent d'adjoint technique**

Afin de couvrir l'ensemble des créneaux horaires concernant les services périscolaires proposés aux familles, la collectivité va devoir recruter du personnel permanent, et notamment un adjoint technique polyvalent, à temps non complet, à compter de la rentrée de septembre 2021.

Effectivement, pour donner suite à une diminution de l'horaire de travail d'un agent contractuel, et au départ en retraite d'un autre agent titulaire, il est indispensable de recruter de façon permanente, un adjoint technique polyvalent pour l'encadrement et service des repas au restaurant scolaire, nettoyage de la salle de restauration, ainsi que pour le ménage des locaux.

L'agent réalisera un emploi du temps de 18 heures de travail hebdomadaires sur les 36 semaines scolaires ainsi que les 23H40 annuelles consacrées au ménage pendant les vacances scolaires soit un total de 671 H 40 (671Heures et 67ch). L'agent effectuera donc 12 heures 92 ch annualisées par semaine.

Cet agent serait nommé au grade d'adjoint technique contractuel.

Le Président propose la candidature de Mme Valérie BARATELLI, au poste d'adjoint technique polyvalent à compter du 30 août 2021.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Président à recruter Mme Valérie BARATELLI au poste d'Adjoint Technique polyvalent à compter du 30 août 2021 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

❖ Compétence de signature pour une convention de plan de continuité pédagogique faisant appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Afin d'initier la phase de conventionnement pour obtenir la subvention dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans les écoles élémentaires, le président explique que le comité syndical doit donner compétence au président du Syndicat Intercommunal scolaire pour signer cette convention.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Président à signer la convention sur le plan de continuité pédagogique faisant appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

❖ Questions et informations diverses

- Le président présente une proposition pour les sauvegardes externalisées par AGATE. Le coût sur avis général semble onéreux, des propositions sont à étudier comme l'achat d'un coffre ignifugé où un disque dur externe serait conservé avec des sauvegardes régulières ; ou encore la sauvegarde par un cloud.

- Le président informe le comité sur la demande de soutien de l'APEI de Chambéry (Association Parents Amis de Personnes en situation de Handicap Mentale). Cette association réalisera une l'Opération Brioches en 2021 et demande au Syndicat Intercommunal s'il renouvellera son soutien sur cette opération. L'ensemble des membres présents valide cette demande.

- Le président présente la liste des besoins pour l'école que l'équipe enseignante a réalisé afin de voir la possible budgétisation dans les années à venir :

- Marquage au sol d'un circuit sécurité routière dans la cour de récréation principale (devis à réaliser),
- Structures de jeux extérieurs pour les maternelles (prendre en compte l'aménagement du sol autour de ces structures),
- Renouvellement matériel informatique (le dossier de candidature pour appel à projets pour un socle numérique ayant été retenu, le matériel informatique sera renouvelé).
- Possibilité d'aménager une plus grande cuisine/tisanerie pour permettre à l'ensemble des personnels de déjeuner ensemble.

- La vice-Présidente présente le courrier qui sera adressé aux propriétaires dont les jardins sont en bordure de la cour de l'école afin de demander la taille de leurs haies

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Vu par nous, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 20 juillet 2021 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 20 juillet 2021

Le Président,
Gilles PETIT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
39 route des Hés
73000 PLANAISE